

nation Carrier. Quel que soit leur degré de pauvreté, les parents enseignent l'honnêteté à leurs enfants et parce que les enfants passent, dans la compagnie de leurs parents, à travers un grand nombre des vicissitudes de la vie, ils s'habituent aux épreuves.

Les bandes des endroits reculés du nord, de Fort-Ware, Fort-Grahame, Bear-Lake et Takla-Lake, n'ont pas de maisons, de médecin ni de moyens de s'instruire. Elles vivent de la pêche, de la chasse et du piégeage. Le pays est riche en minéral.

La partie sud de la tribu Carrier est également loin de la civilisation. Ses membres font la pêche, le piégeage et la chasse. Le pays où ils vivent offre aussi de bons pâturages. Certains Indiens possèdent des bestiaux et des chevaux. D'autres travaillent pour des blancs sur des ranchs à bétail.

Représentation.

1. Que l'on accorde aux Indiens une représentation à la Chambre des communes.
2. Qu'un représentant indien de la Colombie-Britannique soit élu à la Législature provinciale.
3. Un délégué de chaque agence indienne comme représentant de tribu.

Surveillance.

1. Le représentant de la tribu devrait également être un surveillant connaissant les deux langues, indienne et anglaise.

Chef et conseillers.

1. L'élection au sein d'une telle bande pour se nommer un chef et des conseillers devrait être tenue au moins tous les trois ans.
2. A partir du fonctionnaire supérieur de la Division des Affaires indiennes jusqu'à l'agent des Indiens, ce sont tous des fonctionnaires qui touchent de généreuses prébendes du Département. Nous ne comprenons pas pourquoi les chefs et les conseillers indiens ne sont pas considérés comme fonctionnaires des Affaires indiennes, alors que les services et l'équipement sont fournis par eux, ou que les responsabilités et les difficultés leur reviennent en définitive sans qu'ils soient rétribués.

L'industrie minière.

1. Puisque les Indiens n'ont pas l'éducation et les fonds voulus pour exploiter un gisement minier, nous croyons que notre seule protection contre la perte de la découverte d'un tel minéral ou gisement, est que le gouvernement devrait fournir aux Indiens sans instruction et honnêtes l'argent et les outils nécessaires pour prospecter. Si un tel gisement est découvert, le gouvernement devrait s'en charger et employer les Indiens, et verser à celui qui l'a découvert un pourcentage comme part d'associé.

2. On devrait songer à faire enseigner aux jeunes Indiens intelligents la minéralogie et l'exploitation minière.

Industries.

Il y a dans les réserves indiennes des industries comme l'exploitation agricole, l'élevage des animaux à fourrure, la briqueterie et les scieries. On devrait accorder des prêts financiers pour l'établissement des Indiens qui vivent de leur travail.